

PREFECTURE
2 rue Charles De Gaulle
42022 SAINT-ETIENNE Cedex 1

A l'attention de M. Pierre SOUBELET,
Préfet.

Cabinet du Maire et des Elus
ep/Dos.secrétaire/service/courrier maire/P

Firminy, le 15 Avril 2010

Affaire suivie par :
Joël LE SCORNET ☎ 04 77 40 58 22
Fax 04 77 40 50 61
jlescornet@ville-firminy.fr

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous saisir au titre de l'article L 2213-1 du CGCT. Vous connaissez le caractère accidentogène du boulevard Fayol à Firminy : 12.000 véhicules par jour dont 600 poids lourds recensés en 1999 avec une augmentation de 2,5% par an. Cette route départementale passe à proximité d'une école, d'une importante amicale laïque (475 adhérents), d'un gros club de football (540 licenciés), de nombreuses habitations ... Cette situation me conduit à envisager d'interdire aux poids lourds de plus de 7.5 tonnes le tronçon de ce boulevard entre le giratoire du haut du boulevard Fayol situé à l'intersection de la rue de la rivière et le rond point d'entrée de la zone commerciale du Centre Leclerc.

L'exaspération des habitants est de plus en plus forte pour un projet inscrit au plan d'occupation des sols de la commune du Chambon Feugerolles dès 1989.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en mes sentiments les plus respectueux.

Bien cordialement.


Le Maire
R.F.
42702
Marc PETIT